

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

RAPPORT N° 170615-11-PER-

le **21 JUIN 2017**

CONVENTION D'ADHESION AU CDG 64 POUR LA PRESTATION SANTE AU TRAVAIL

OLORON STE MARIE

Mme BAILLIHAUT indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale gère un service de Médecine Professionnelle. Il est rappelé que la surveillance médicale du personnel territorial est obligatoire.

Aussi, il est proposé l'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE D'ADHERER** à compter du 1^{er} janvier 2017 au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures



Affiché le 21.06.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE